



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

### PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du : **Mardi 29 août 2023**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **TERRAINS**

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI ET CHAMPIONNAT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2023/2024 des clubs participants au CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM R1 ELITE – R1 – R2 – R3 et au CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN (toutes divisions), de l'avis de la C.R.T.I.S. (P.V. du 18/07/2023) sur les terrains et des dérogations accordées.

**Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.**

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**

- **Régional 1 ELITE**

#### **25880368 – AS CAN MINES / APSAP E. ROUX 1 du 23/09/2023 (R1 ELITE)**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et de l'indisponibilité du STADE SUZANNE LENGLEN le samedi 23 septembre.

Demande de l'AS CAN MINES pour l'inversion de la rencontre.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'APSAP E. ROUX.

○ **Régional 1**

**654257 - EXPOGRAPH VANVES (R1/B)**

La Commission prend connaissance du courriel d'EXPOGRAPH VANVES.

Les rencontres à domicile auront lieu à 15H au STADE DU BOIS D'AUTEUIL à VILLECRESNES.

**553744 – BRETONS DE PARIS (R1/A)**

La Commission prend connaissance du courriel des BRETONS DE PARIS.

Les matchs ci-dessous auront lieu à 15h au PARC DES SPORTS PLAINE SUD N°23 à CHOISY LE ROI :

25880792 - BRETONS DE PARIS 2 / HOPITAL R. POINCARE du 11/11/2023

25880799 - BRETONS DE PARIS 2 / WAYWOUYWEAR du 02/12/2023

25880824 - BRETONS DE PARIS 2 / STANDARD FC du 16/03/2024

25880854 - BRETONS DE PARIS 2 / MUN. LOUVECIENNES du 01/06/2024

**612353 – ELM LEBLANC**

La Commission prend connaissance du courriel d'ELM LEBLANC et fixe le coup d'envoi des rencontres à domicile à :

- 13h30 pour ELM LEBLANC 1 en R1 poule B
- 15h30 pour ELM LEBLANC 2 en R2 poule C

○ **Régional 2**

**604772 – INSTITUT PETROLE RUEIL FC (R2/B)**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023/2024 (11h30) et donne son accord.

La Commission prend connaissance du courriel d'INSTITUT DU PETROLE RUEIL F.C. renonçant à son accession en R2 et place l'équipe en R3 poule A en lieu et place de l'exempt.

La poule B de R2 sera composée de 10 équipes dont un exempt.

**609241 – ADM. FINANCIERES DE PARIS (R2/A)**

La Commission prend connaissance du courriel d'ADM. FINANCIERES DE PARIS et fixe les rencontres à domicile au PARC INTERDEPARTEMENTAL DES SPORTS N°5 à BOBIGNY.

**553744 – BRETONS DE PARIS (R2/A)**

La Commission prend connaissance du courriel des BRETONS DE PARIS.

Les matchs ci-dessous auront lieu à 15h au PARC DES SPORTS PLAINE SUD N°23 à CHOISY LE ROI :

25881448 - BRETONS DE PARIS 3 / APSAP HENRI MONDOR du 16/09/2023

25881481 - BRETONS DE PARIS 3 / NOVUUS CHAMBOURCY 2 du 20/01/2024

25881494 - BRETONS DE PARIS 3 / ES PARIS XIII 2 du 03/02/2024

25881507 - BRETONS DE PARIS 3 / ASC BNPP du 23/03/2024

25881517 - BRETONS DE PARIS 3 / EDHEC FC du 04/05/2025

**25881532 – PITRAY OLIER PARIS – APSAP EMILE ROUX du 23/09/2023 (R2/B)**

La Commission prend connaissance du courriel de PITRAY OLIER PARIS de la demande de changement d'horaire à 17H. Accord du club adverse. Accord de la Commission.

**25881442 – LUXEMBOURG FC / ASC BNPP (R2/A)**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et de l'indisponibilité du STADE SUZANNE LENGLEN le mardi 23 septembre.

La Commission demande à LUXEMBOURG FC de prendre contact avec le club adverse afin d'inverser la rencontre.

**25881443 – EDHEC FC – CONSEIL DEP. 92 du 23/09/2023 (R2/A)**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et de l'indisponibilité de l'installation le 23/09/2023 ainsi que pour la rencontre suivante :

25881512 - EDHEC F.C. 1 - APSAP HENRI MONDOR 1 du 27/04/2024

La Commission demande à EDHEC FC de prendre contact avec les clubs adverses afin d'inverser ces rencontres.

A défaut ces rencontres seront reportées à une date ultérieure à fixer par la Commission.

En Copie : Mairie de Paris

**25881624 – FC LUCHA 75 / AM. ANTILLAIS DU 93 (R2/C) à 15H**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et de l'indisponibilité du STADE SUZANNE LENGLEN le mardi 23 septembre.

La Commission demande au FC LUCHA de prendre contact avec le club adverse afin d'inverser la rencontre.

**612353 – ELM LEBLANC (R2/C)**

La Commission prend connaissance du courriel d'ELM LEBLANC et fixe le coup d'envoi des rencontres à domicile à :

- 13h30 pour ELM LEBLANC 1 en R1 poule B
- 15h30 pour ELM LEBLANC 2 en R2 poule C

**545547 – AS 116-17EME LE BRISO TRISO (R2/B)**

La Commission prend connaissance du courriel de l'AS 116-17EME LE BRISO TRISO et fixe les rencontres à domicile au PARC INTERDEPART. DES SPORTS PLAINE NORD N°2 à CHOISY LE ROI à 15H.

○ **Régional 3**

**Nouvel engagement depuis la parution des poules :**

560546 – FC LUCHA 75 – cette équipe est intégrée dans la poule B sous réserve de transmission d'une **attestation de mise à disposition d'une installation sportive** afin de jouer ses rencontres à domicile.

664689 – AS ST DENIS CHICKEN STREET - cette équipe est intégrée dans la poule B sous réserve de la finalisation du dossier d'engagement.

541172 - REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE - cette équipe est intégrée dans la poule B.

La Commission dit que le Championnat FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM R3 poule B passe de 10 à 12 équipes et procède à la modification du calendrier qui comportera 22 journées au lieu du 18 (voir FootClubs pour le détail du calendrier).

**500004 - VITRY C.A.(R3/A)**

La Commission prend connaissance du dossier d'engagement de VITRY C.A. et demande de préciser l'installation ainsi que l'horaire des rencontres à domicile

**610501 - HOPITAL R. POINCARRE AS (R3/A)**

La Commission prend note du courriel d'HOPITAL R. POINCARRE et précise que les modifications nécessaires ont été faite mais que les deux équipes sont planifiées à domicile le 04/05/2023 pour les rencontres suivantes :

25880844 - HOPITAL R. POINCARE 1 - ORANGE ISSY 2 (R1/A)

26741268 - HOPITAL R. POINCARE 2 - MUNIC. LOUVECIENNES 2 (R3/A)

La Commission demande à HOPITAL R. POINCARRE de prendre contact avec ses adversaires afin d'avancer la date d'une des rencontres ou de proposer un terrain ou un horaire pour permettre le bon déroulement de cette rencontre.

**611222 – C.E.A. SACLAY AS (R3/B)**

La Commission prend connaissance du courriel de COMMISSARIAT E.ATO. SACLAY AS.

Les rencontres à domicile auront lieu à 15H au COMPLEXE SPORTIF DU MOULON 1 à GIF SUR YVETTE.

**CHAMPIONNAT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN****25885385 – FINANCES 15<sup>E</sup> PARIS / CHAPA BLUES (SAMEDI MATIN) à 9H**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et de l'indisponibilité du STADE SUZANNE LENGLEN le samedi 23 septembre.

Les des équipes évoluant sur la même installation, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.